



Paris, le 25 mai 2020

LA PRÉSIDENTE

à

M. Kotte ECENARRO

Maire d'Hendaye
Place de la République

BP 60150

64701 HENDAYE CEDEX

Objet : Projet de construction d'une passerelle longeant la maison autrefois habitée par Pierre Loti à Hendaye

Réf. : Votre arrêté n° PA 06426019B0003 du 31 janvier 2020

Monsieur le Maire,

L'association internationale des amis de Pierre Loti, que j'ai l'honneur de présider, a notamment pour objet statutaire (article 5 point 5) de « participer à la sauvegarde des lieux associés à la mémoire de Pierre Loti ».

C'est pourquoi il nous paraît indispensable et urgent de vous faire part de notre opposition au projet de passerelle piétons et cyclistes que votre arrêté cité en référence autorise. L'épisode sanitaire inédit que vit en ce moment notre pays a retardé la communication auprès de vous de cette analyse. Je vous transmets cependant aujourd'hui le texte de la motion adoptée à l'unanimité par les membres de notre association lors de son assemblée générale annuelle, qui s'est déroulée le 10 mars 2020 à Paris.

Notre association compte sur votre relecture des éléments de ce dossier, qui attend encore certaines validations officielles, afin de mettre en œuvre une réflexion sérieuse aboutissant au retrait de votre arrêté. Ces travaux ne peuvent que dénaturer leur site d'implantation, Bakharetchea étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 16 décembre 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Ange GERBAL